

REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité – Travail – Progrès
MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA
SECURITE PUBLIQUE, DE LA DECENTRALISATION
ET DES AFFAIRES COUTUMIERES ET RELIGIEUSES
DIRECTION GENERALE DE L'ETAT CIVIL, DES MIGRATIONS
ET DES REFUGIES ✕

ARRETÉ N° 00431 /MI/SP/D/AC/R/DGEC/M-R

du 04 JUIL 2017

Portant nomination du Secrétaire
Permanent du Cadre de Concertation
sur la Migration (CCM)

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE, DE LA
DECENTRALISATION ET DES AFFAIRES COUTUMIERES ET RELIGIEUSES,

- Vu la Constitution du 25 novembre 2010;
- Vu la Loi 2007-26 du 23 juillet 2007, portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat;
- Vu le Décret n° 60-55/MFPIT du 30 Mars 1960, portant règlement sur la rémunération et les avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les textes modificatifs subséquents;
- Vu le Décret n° 02008-244/PRN/MFPIT du 31 juillet 2008, portant modalités d'application du Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat;
- Vu le Décret n° 2013-199/PRN/MFP/T/MF du 31 mai 2013, modifiant et complétant le décret n° 2012-500/PRN/MFP/T/MF du 05 novembre 2012 déterminant les primes, les indemnités et les autres avantages alloués à certains responsables et agents de l'Etat ;
- Vu le Décret n° 02013-424/PRN/MISD/AR du 08 octobre 2013, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres, d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués;
- Vu le Décret n° 02016-161/PRN du 02 avril 2016, portant nomination du Premier Ministre;
- Vu le Décret n° 02016-344/PRN/MISPD/ACR du 08 juillet 2016, portant organisation du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses;
- Vu le Décret n° 02016-572/PRN du 19 octobre 2016, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu l'arrêté n° 627/MI/SP/D/AC/R du 26 septembre 2013 portant création, composition et fonctionnement du Comité Interministériel chargé d'élaborer la Politique Nationale de Migration ;
- Vu l'arrêté conjoint n° 0316/ MI/SP/D/AC/R/MJ/GS du 02 mai 2016 portant création, composition et fonctionnement du Cadre de Concertation sur la Migration ;
- Vu Les nécessités de service.

ARRÊTE

Article premier: Monsieur Soly Boubacar Amadou, Chef de Division Retour, Réadmission et Réintégration à la Direction Générale de l'Etat Civil, des Migrations et des Réfugiés Mle 87 076/X est nommé cumulativement avec ses fonctions, **Secrétaire Permanent du Cadre de Concertation sur la Migration.**

Article 2 : l'intéressé bénéficiera à ce titre des avantages liés à ses fonctions prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera.

Ampliations

PRN	1
PM.....	1
M/SP/DIAC/R.....	5
MJ.....	1
MAE/C/A/NE.....	1
MF.....	1
DUE.....	1
J.O.....	1
ARCHIVES.....	2

